



MUNICIPALITÉ

Rue de la Poste 10
1302 Vufflens-la-Ville

Tél. 021 701 32 55

commune@vufflens-la-ville.ch

**A tous les parents des enfants qui
fréquentent la cantine Pic & Croc**

Vufflens-la-Ville, le 25 mai 2022

Rentrée scolaire 2022 - 2023

Mesdames, Messieurs,

En novembre 2020, la cantine scolaire et accueil de l'après-midi Pic&Croc a obtenu l'autorisation d'exploiter de la part de l'OAJE (Office de l'accueil de jour des enfants), se mettant ainsi en conformité avec le nouveau cadre de référence parascolaire de l'EIAP (Etablissement intercommunal pour l'accueil collectif parascolaire primaire) entré en vigueur le 1^{er} août 2019.

Les exigences de l'OAJE se retrouvent à plusieurs niveaux de l'organisation journalière de la structure d'accueil. Au niveau de la Direction, la responsable doit être en possession d'un diplôme reconnu par l'OAJE, au niveau du taux d'encadrement pour assurer la sécurité et le bien-être des enfants, aux niveaux éducatifs et au pédagogiques afin d'assurer un accueil de qualité.

Afin de répondre à toutes ces normes et exigences, les charges communales liées à l'organisation et au bon déroulement de l'accueil se sont accrues. Nous sommes dès lors contraints d'ajuster les tarifs de la cantine Pic & Croc.

A compter de la rentrée scolaire 2022-2023, les tarifs suivants seront appliqués :

- Midi (11h50-14h00) : coût de l'accueil et du repas = CHF 25-
dont à déduire subvention de CHF 5.- de l'ASIVenoge.
Coût à charge des parents pour l'accueil et le repas = CHF 20.-
- Après-midi lundi et/ou mardi (14h00-15h30 uniquement pour les 1P) :
Coût à la charge des parents pour l'accueil = CHF 20.-
prestation uniquement mise en place si 4 enfants inscrits au minimum
- Goûter (15h30-17h30) :
Coût à charge des parents pour l'accueil et le goûter = CHF 18.-

Pour toute question complémentaire, vous pouvez joindre Mme Nijenhuis - boursière communale du lundi au mercredi ou lui envoyer un mail à bourse@vufflens-la-ville.ch. Dès le lundi 25 juillet et jusqu'au 12 août 2022, elle répondra également sur le natel de la cantine.

Nous profitons du présent courrier pour vous transmettre d'ores et déjà les documents suivants :

- Règlement de la cantine scolaire mis à jour et Charte de comportement
- Formulaire d'inscription au(x) repas
- Procédure à suivre pour les enfants de la Cantine Pic & Croc

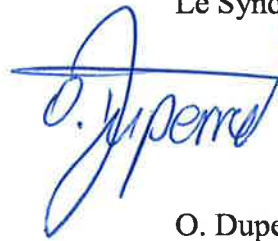
Ces documents sont à nous renvoyer dûment complétés et signés d'ici la rentrée scolaire.

Tout en vous souhaitant bonne réception du présent envoi, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

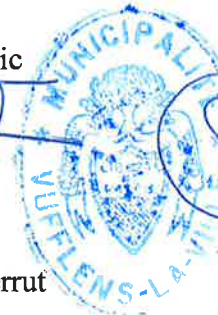
Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire



O. Duperrut



S. Böhlen